

# INFORMATIONS LÉGALES

Etablissement de crédit agréé et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg

Vous êtes actuellement connecté sur myWealth (ci-après « myWealth »), propriété de BGL BNP Paribas (ci-après « la Banque »), régi par les conditions qui suivent.

## ACCES ET UTILISATION

myWealth a pour objet de présenter la Banque, ses activités ainsi que les différents types de produits et services proposés par la Banque. Les personnes situées dans des juridictions où (pour des raisons tenant à la nationalité, au lieu de résidence ou pour toute autre raison) la publication ou la disponibilité de myWealth et des informations qu'il contient est interdite ou restreinte, ne sont autorisées à y accéder que dans la limite de la législation qui leur est applicable.

## INFORMATIONS

Les informations diffusées sur myWealth, qu'elles soient de nature générale ou spécifique sont fournies à titre purement indicatif et non contractuel. Elles sont publiées sans aucun engagement quant à leur caractère exhaustif, précis et actuel. Elles ne constituent ni une recommandation, ni une offre, ni une sollicitation à la vente, à l'achat ou à la souscription de tout instrument financier. Elles n'ont aucune valeur de conseil de gestion, financiers, en investissement, de couverture, de négociation, juridique, règlementaire, fiscaux ou comptables.

Le fait que la Banque et ses fournisseurs d'informations mettent les données et les services de myWealth à la disposition de l'utilisateur ne signifie pas que ces services et informations ainsi que les produits décrits sur myWealth sont adaptés ou appropriés à l'utilisateur.

myWealth peut fournir des références ou hyperliens d'autres sites Internet financés et gérés par des tierces personnes. Le fait que la Banque fournisse un lien vers ces sites ne signifie pas qu'elle cautionne, finance ou soit liée à ces sites, respectivement à leurs propriétaires ou exploitants. Par conséquent, la Banque n'assume aucune responsabilité concernant le contenu de ces sites.

## DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'accès à certaines pages de myWealth peut être subordonné à la communication préalable de données personnelles concernant l'utilisateur de myWealth. La Banque procède au traitement de ces données conformément aux prescriptions légales et l'utilisateur reconnaît que la Banque demeure libre d'utiliser les données le concernant dans l'exécution de sa mission, et ceci, à défaut d'opposition de sa part, même aux fins de prospection.

En vertu de la loi, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification de ces informations.

**DROIT D'AUTEUR**

L'ensemble des éléments figurant sur les pages de myWealth est la propriété intellectuelle de la Banque ou est sous licence et / ou protégé par des droits d'auteurs. Toute représentation, reproduction ou diffusion, intégrale ou partielle, de tout élément ou du contenu de myWealth sur quelque support ou tout procédé que ce soit, à des fins autres que pour un usage exclusif d'information personnel et privé, est interdite sans autorisation expresse de la Banque.

La référence ou la création d'un hyperlien vers myWealth est soumis à l'accord préalable de la Banque.

**COMPETENCE JUDICIAIRE ET DROIT APPLICABLE**

La navigation sur myWealth ainsi que les opérations qu'il permet d'effectuer sont soumises à la législation luxembourgeoise. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront seuls pour connaître des litiges éventuels ayant trait à l'utilisation de myWealth, l'utilisateur pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à son égard.

**INFORMATIONS STATIQUES RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS D'INVESTISSEMENT**

Les données sur myWealth sont communiquées à titre purement informatif et ne constituent en aucun cas une recommandation personnalisée relative à un instrument ou un service financier. BGL BNP Paribas contrôle régulièrement les informations mises en ligne sur myWealth. Ces informations peuvent être sujettes à modifications.

BGL BNP Paribas SA privilégie les intérêts de ses clients, préserve l'intégrité des marchés et veille à garantir la confiance des investisseurs. Afin de prévenir toute situation de conflits d'intérêts pouvant intervenir pendant la diffusion de recommandations d'investissement, BGL BNP Paribas a implémenté un cadre adapté.

Dans ce but, les outils suivants sont utilisés afin d'identifier et de gérer tout conflit d'intérêt potentiel qui pourrait affecter l'objectivité d'une recommandation :

- Des mesures organisationnelles efficaces : barrières à l'information adaptées, opérations pour compte propre, franchissement des barrières, gestion des informations matérielles non publiques<sup>1</sup> (informations privilégiées / MNPI),

---

**<sup>1</sup> Information privilégiée :**

Une information à caractère précis qui n'a pas été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs, ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours des instruments financiers concernés ou le cours d'instruments financiers dérivés qui leur sont liés.

Pour les personnes chargées de l'exécution d'ordres concernant des instruments financiers, il s'agit aussi de toute information privilégiée transmise par un client et ayant trait aux ordres en attente du client concernant des instruments financiers.



- Procédures opérationnelles relatives à la prévention, la détection et à la gestion des conflits d'intérêts, notamment les procédures sur l'analyse financière et sur la production et la diffusion des recommandations d'investissement.

### **Grands principes relatifs à la gestion des conflits d'intérêts à respecter lors de la production et de la diffusion des recommandations d'investissement :**

Dans le cadre de ses activités, BGL BNP Paribas et/ou les Entités du Groupe BNP Paribas (et les personnes étroitement liées) peut vraisemblablement agir à plusieurs titres. Dans le cadre de la diffusion de recommandations d'investissement, les intérêts de BGL BNP Paribas et/ou des Entités du Groupe BNP Paribas (et des personnes étroitement liées) peuvent entrer en conflit avec les intérêts de leurs clients.

En réponse à un conflit d'intérêts, BGL BNP Paribas peut :

- Accepter la situation de conflit d'intérêts si des mesures organisationnelles telles que les barrières à l'information permettent de gérer la situation de façon acceptable (barrière à l'information permanente ou barrières ad hoc).
- Divulguer le conflit d'intérêts lorsque cela est possible et obtenir le consentement approprié des clients.
- Dans certains cas et lorsque ni les mesures organisationnelles, ni la communication n'apparaissent adaptées à la situation, refuser d'agir.

Les « barrières à l'information » reposent non seulement sur des procédures règlementant la circulation de l'information, mais également sur des mesures organisationnelles d'ordre physique telles que des locaux séparés, des restrictions d'accès à certains locaux ou pour certaines personnes, et des restrictions d'accès informatiques.

BGL BNP Paribas met en place une structure de contrôle dans laquelle les employés du « côté privé » ne reportent pas aux employés du « côté public », à moins que le régulateur ne les considère « au-dessus de la barrière ». En effet, certains collaborateurs (métiers ou fonctions), du fait de leur activité professionnelle sont amenés à détenir à tout moment des informations privilégiées sur un nombre important d'émetteurs. Ces collaborateurs sont classés dans la catégorie « au-dessus de la barrière ».

BGL BNP Paribas et/ou les Entités du Groupe BNP Paribas ne permet pas aux émetteurs de vérifier ou voir les recommandations d'investissement non publiées, sauf en matière de recherche financière (revue des faits et des chiffres).